

Les prélèvements obligatoires sont des suppléments obligatoires

Le Monde, 25 mars 1997, sous le titre « Ne tirez pas sur les "suppléments obligatoires" »

Le concept de *prélèvements* obligatoires est aujourd'hui banalisé et il est utilisé par tout le monde. A la question *Qui prélève quoi sur qui ?*, la réponse fuse : le secteur public prélève 45% de la richesse nationale produite annuellement en France. Plus insidieusement, le secteur public prélèverait près de la moitié du fruit de l'*activité privée*, voire les deux tiers selon que l'on rapporte les prélèvements au PIB total ou au seul PIB marchand. Plus la proportion que l'on fait apparaître est grande, plus l'idée qu'il y aurait une spoliation inique peut s'imposer ou être imposée. La méthode retenue est-elle neutre ? Non. Dans le cas de prélèvements rapportés au PIB total, on considère que la collectivité prélève une part de ce que l'ensemble de l'économie produit, à la fois grâce au travail des actifs du secteur privé et à celui des actifs du secteur public. Autrement dit, une partie du tout est rapportée au tout, ce qui est la définition exacte d'une proportion ou d'un taux. Dans le cas de prélèvements rapportés au PIB marchand, on adopte sans le dire la convention de comparer un élément à un autre n'incluant pas le premier. Ainsi, on n'a plus affaire à une proportion mais à la mise en relation de deux phénomènes censés n'avoir aucun lien entre eux. C'est ici que l'argumentation laisse transparaître son caractère idéologique. Lorsqu'il est affirmé, pour le déplorer, que la moitié ou les deux tiers du PIB sont prélevés pour être redistribués, il est admis implicitement que si ce prélèvement n'existait pas ou était moindre, le PIB serait en quelque sorte intact ou grandi, sans comprendre qu'il serait en fait d'un niveau inférieur, sans voir que la proportion *prélèvements/PIB* est calculée *a posteriori* avec un PIB déjà augmenté du fait de l'intervention publique.

Les griefs à l'encontre des prélèvements obligatoires pourraient s'aggraver si le taux de ces derniers était mesuré en les rapportant au produit intérieur net et non pas au produit brut¹. S'il est vrai que la variation du produit net est un meilleur indicateur de l'enrichissement national que celle du produit brut et que c'est le premier qui devrait figurer au dénominateur du taux de prélèvements obligatoires, il ne faut pas ignorer que dans ce produit net figure très logiquement le résultat de l'activité des salariés du secteur non marchand. Il est donc complètement faux de prétendre que le secteur public ne peut se financer lui-même, ne serait-ce que partiellement. C'est oublier que les agents de l'Etat payent des impôts et des cotisations sociales comme les autres : l'Etat ne prélève pas des ressources uniquement sur la richesse produite par le secteur marchand, sauf si l'on considère que les services non marchands ne sont pas de la richesse et de la valeur.² Certes, ils ne sont pas de la richesse produite dans un but lucratif, mais ils sont de la richesse et de la valeur – qui plus est, monétaire – mais non marchande, et c'est toute la différence.

Après ce constat, deux grandes raisons peuvent être avancées pour contester l'argumentation libérale. Premièrement, celle-ci fait l'hypothèse que, par nature, l'activité privée est plus productive que l'activité publique en sous-entendant que les ressources confisquées pourraient être employées avec une meilleure efficacité et que le travail des actifs du privé est plus performant que celui des salariés des administrations. Le public *évincerait* donc le privé. D'une part, cette éviction ne pourrait être invoquée que si l'on réussissait à prouver que le système productif marchand a une offre rigide, soit parce qu'on est proche du plein emploi (ce qui est faux), soit parce que le chômage est volontaire (ce qui est absurde),

¹ . Le produit brut inclut les amortissements des équipements productifs.

² . Attention, la réciproque n'est pas vraie : le fait pour un individu de payer des impôts n'est pas une preuve de productivité ; par exemple : les retraités.

soit parce que la rentabilité du capital est insuffisante (ce qui est démenti par les taux d'autofinancement des entreprises ayant dépassé dans la période récente les 100%). D'autre part, l'idée d'éviction appartient à l'univers conceptuel ricardo-malthusien qui transpose la rareté de la terre et les rendements décroissants à l'ensemble des activités économiques et qui ne peut donc concevoir les investissements et les dépenses publiques que comme un prélèvement sur de l'épargne *préalable*. Dans ce cadre, la monnaie est absente et le crédit ne peut jamais impulser l'activité et anticiper les résultats de celle-ci. Alors, le taux d'intérêt traduit la rareté de l'épargne disponible devant des choix alternatifs d'investissements, notamment privés ou publics. Contre cette vision, au moins trois grands penseurs s'élèveront : Marx, Joseph Schumpeter³ et Keynes. Tous trois montreront que la dynamique économique n'est possible que si la création monétaire anticipe l'activité productive future, et le dernier expliquera que le taux d'intérêt n'arbitre pas entre la consommation et l'investissement mais entre la thésaurisation et le placement, c'est-à-dire la liquidité présente ou le rendement futur.⁴

Deuxièmement, il est vraisemblable que la réduction de l'intervention publique ne se traduirait pas par une augmentation du produit national mais par une régression. Imaginons que la Sécurité sociale soit privatisée, c'est-à-dire supprimée, comme l'avait suggéré Claude Bébéar, ex-PDG d'AXA, ou comme le réclame le MEDEF⁵. Elle serait aussitôt remplacée par des formes d'assurances privées. Ou bien celles-ci assureraient les individus exactement de la même manière que le faisait la Sécurité sociale, c'est-à-dire pour le même coût et les mêmes prestations, et on ne voit pas pourquoi le produit national varierait d'un iota. Ou bien, ce qui est plus probable, le mécanisme de marché de l'assurance privée effectuera la sélection parmi les « consommateurs » de sécurité privée en fonction de leurs revenus. Or, on sait que la propension marginale à consommer⁶ de ceux qui seraient ainsi évincés (véritable éviction pour le coup, par le coût) est plus forte que celle de ceux qui de toute façon continueront à consommer malgré un renchérissement. Globalement, les dépenses seraient alors moindres, entraînant une baisse de l'activité dans un processus en cascade.

Ce mécanisme ne repose que sur deux hypothèses posées par Keynes il y a plus de soixante ans. La première est que les ménages ne consomment qu'une fraction de leur revenu et non pas la totalité. Il y a donc toujours une fuite en épargne qui explique que l'accroissement de dépenses de consommation privées initial qui résulte d'un moindre prélèvement fiscal est inférieur à l'accroissement de dépenses initial résultant d'une décision publique. La seconde hypothèse porte sur l'investissement privé, censé ne pas dépendre du revenu national courant mais être fonction des anticipations par les entreprises des dépenses futures des ménages, des autres entreprises et de... l'Etat. Autrement dit, la *décision* d'investir ne dépend pas de l'existence ou non d'une épargne préalable. L'objection possible est que l'influence pourrait être indirecte par le biais de taux d'intérêt rendus élevés par l'insuffisance d'épargne. Mais s'il avait fallu une éclatante confirmation de l'idée selon laquelle le taux d'intérêt ne détermine pas le montant de l'épargne mais la façon dont elle est utilisée, comme Keynes l'enseignait, on l'aurait trouvée dans la réaction immédiate qui a suivi la décision d'abaisser d'un point le taux de rémunération des livrets A de caisses d'épargne : dès le lendemain, les épargnants ont cherché d'autres types de placement sans modifier leurs comportements de consommation.

³ . J.A. Schumpeter, *Théorie de l'évolution économique*, 1912, Paris, Dalloz, 1934.

⁴ . Voir J.M. Harribey, « La monnaie », Université d'ATTAC, Arles, 26 au 29 août 2001, sur le site <http://attac.org/fra/list/doc/harribey7.htm>.

⁵ . Voir I. Mandraud, « Le Medef dévoile son projet de Sécurité sociale privatisée », *Le Monde*, 21 novembre 2001.

⁶ . Part de l'accroissement du revenu consacrée à l'augmentation de la consommation.

On pourrait alors suggérer qu'au lieu de parler de prélèvements obligatoires, on prenne l'habitude de désigner par *suppléments obligatoires* le résultat plus que proportionnel de la production de richesses par la collectivité et de sa redistribution à elle-même. Magie de l'économie keynésienne ? Non, simple résultat d'un fait d'observation, la propension à consommer est inférieure à 100%. Magie de l'Etat ? Non, simple conséquence, aujourd'hui redécouverte comme la lune par les économistes néo-classiques les moins accrochés à leurs dogmes, du fait que la prise en charge par la collectivité de services non marchands engendre des *effets externes*⁷ positifs qui rejaillissent sur l'activité privée et sur toute la société. Que l'on ne s'y trompe pas. L'offensive contre les prélèvements obligatoires est dirigée contre les suppléments obligatoires. Que l'on sache, un emploi créé dans les hôpitaux ou l'industrie pharmaceutique n'est pas moins bon qu'un emploi dans l'industrie automobile ou les arsenaux. Alors pourquoi les commentateurs économiques se pâmeraient-ils d'aise s'ils apprenaient que les Français avaient augmenté leur consommation d'automobile de 4 ou 5% par an et se lamentent-ils en apprenant un tel chiffre à propos de la santé ? Pour une simple raison : non pas parce que nous ne sommes pas collectivement assez riches pour nous « offrir » des jeunes sans mortalité infantile et des vieux de plus en plus vieux, mais parce que la progression des dépenses de santé qui sont socialisées entraîne automatiquement une modification de la répartition des revenus dans un sens légèrement favorable aux couches sociales défavorisées : sans Sécurité sociale, elles auraient moins accès aux soins et, sans école publique, leurs enfants ne recevraient que très peu d'instruction. Telle est la raison fondamentale qui pousse les élites à remettre en cause l'Etat-Providence : depuis deux décennies, elles n'ont eu de cesse que de briser les résistances salariales au niveau de la répartition primaire des revenus, puis, une fois presque parvenues à leurs fins sur ce terrain-là, elles s'attaquent à la répartition secondaire, les transferts sociaux. Bref, c'est la lutte des classes. Et, en s'élevant contre les prélèvements obligatoires, la classe dominante refuse en fait les suppléments obligatoires et veut organiser les restrictions obligatoires.

⁷ . Un effet externe ou externalité est un effet engendré par une activité ou une organisation qui ne se traduit pas par un prix de marché acquitté par le bénéficiaire si l'externalité est positive ou par le fautif si elle est négative.